



VILLE DE LANDIVISIAU

COVID-19

Confinement du 4 au 25/04/21 inclus

Mesdames, Messieurs,

Lors de son allocution du 31 mars, le Président de la République a annoncé plusieurs mesures relatives au confinement prévu jusqu'au 25 avril inclus.

Durant cette période, **seuls les enfants (*) des personnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire ET dont le conjoint n'est pas en télétravail ou en chômage partiel seront accueillis** (personnels de gestion crise : liste fixée par Décret)

Mardi 6 au vendredi 9 avril 2021 y compris le mercredi : période scolaire

- **Sur les heures de classe des mardi 6, mercredi 7, jeudi 8 et vendredi 9 avril** : les enfants concernés seront pris en charge par les enseignants. L'Education Nationale se charge d'informer les familles.
- **Un service minimum d'accueil est mis en place par la Ville sur le temps périscolaire** (matin avant la classe de 7 h 30/8 h50 ; soir après la classe de 16 h 30/19 h) dans les écoles publiques de la rue d'Arvor et Denis Diderot pour les enfants (*) qui sont scolarisés (même modalités que pour la garderie périscolaire dossier/réservation/tarifification).

Vacances de printemps - lundi 12 au vendredi 23 avril inclus

- Initialement prévues du 26 avril au 7 mai : les zones de vacances ont été supprimées et, pour tous les écoles maternelles et primaires, elles ont lieu du 12 au 23 avril. 2021.
- Un service minimum d'accueil est organisé pendant les vacances pour les enfants concernés (*) à l'espace Denis Diderot (sauf information complémentaire). La réservation est obligatoire : dernier délai 7 avril 17 h (même modalités que pour accueil de loisirs : dossier/réservation/tarifification).
- **Pieces à fournir** pour tout accueil : attestation sur l'honneur + justificatifs professionnels des deux parents.
- Un service minimum de restauration scolaire fonctionnera pour les enfants accueillis (même conditions : dossier/réservation/Tarifs restauration scolaire).

Prenez soin de vous et des vôtres.



Le Maire,
Laurence CLAISSE